

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU 16 FEVRIER 2017**

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 43 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal Officiel No. 3 du 25 janvier 2017 et par tous-ménages. Sont nommés scrutateurs : Lucienne Chételat et Philippe Keller. Merci à eux. Majorité fixée à 22.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures et donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2. Voter le budget de fonctionnement 2017, fixer la quotité d'impôt, ainsi que les diverses taxes communales
- 3. Divers

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2016 qui est accepté tel que rédigé. Remerciements à Myriam Joray.

2. Voter le budget de fonctionnement 2017, fixer la quotité d'impôt, ainsi que les diverses taxes communales

simplex

Le maire prend la parole. Concernant la date de cette assemblée, au nom du Conseil communal, il s'excuse de l'avoir mise pendant la semaine blanche mais c'était difficile de la mettre à un autre moment pour des raisons de disponibilité des membres du Conseil.

Suite au refus du budget municipal par l'assemblée le 15 décembre dernier, le Conseil communal fait la proposition suivante : aucun changement si ce n'est au niveau des services communaux et plus précisément pour l'eau (1500) augmentation des revenus de Fr. 7'700.00 et donc un versement au fond complémentaire de Fr. 7'700.00 pour un solde à 0 puisque ce chapitre doit s'autofinancer.

Les taxes 2017 proposées ce soir sont les suivantes (aucun changement) :

- \* quotité 2,1
- \* taxe immobilière 1,2 o/oo,
- \* avances cadastrales 0,1 o/oo
- \* fonds d'entretien des chemins 0,1 o/oo de la VO pour l'ensemble des propriétaires + Fr. 5.00/ha compris dans le périmètre intégral du RP
- \* taxe des chiens : Fr. 35.00 par animal
- \* taxe des déchets : Fr. 90.00 par ménage  
Fr. 150.00 par résidence secondaire

Fr. 110.00 par entreprise,  
Fr. 260.00 par restaurant  
Fr. 20.00 cantines FC et tir

Ainsi le budget est calculé sur les taxes ci-après qui sont modifiées  
(suppression de l'avantage aux grands consommateurs) :

* prix de l'eau :	Taxe de l'eau	Fr. 160.00
	Taxe du compteur	Fr. 50.00
	Taxe minimale par ménage	Fr. 250.00
	Taxe min. par résidence secondaire	Fr. 400.00
	Prix du m3	Fr. 2.30
	Taxe d'épuration	Fr. 160.00
	Prix du m3 d'épuration	Fr. 2.20

Ainsi le déficit budgétaire prévu se monte à Fr. 68'748.00.

L'entrée en matière est acceptée, la caissière donne lecture du budget municipal qui se présente comme suit :

- aux dépenses y.c. services communaux	Fr. 1'488'280.00
- aux recettes y.c. services communaux	Fr. 1'419'532.00
<b>- soit un excédent de dépenses de :</b>	<b>Fr. 68'748.00</b>

Le président ouvre la discussion.

Gérald Chételat fait remarquer qu'à l'époque où il y avait eu les travaux de Bavelier, l'OFAG avait participé financièrement et M. Simonin de l'Economie rurale avait demandé que les agriculteurs aient un avantage financier pour l'eau. Maintenant avec les travaux de la traversée du village à venir on aurait peut-être pu toucher aussi une subvention de l'OFAG mais on se tire une balle dans le pied en supprimant cet avantage aux grands consommateurs. Il demande si ce soir l'assemblée peut accepter le budget du mois de décembre. S. Brosy lui répond qu'en décembre on aurait pu voter le budget la première fois sans les services chose mais qu'on a préféré ne pas le faire et renvoyer la totalité au Conseil communal. Il faut que l'assemblée fasse une proposition claire et que l'exécutif donne suite. Formellement l'assemblée est maître ce soir. Gérald Chételat veut faire une proposition soit : voter le budget actuel contre celui du mois de décembre. S. Brosy lui répond que ce n'est pas possible. Soit on accepte celui-ci soit on le renvoie à nouveau au Conseil communal.

Lucienne Chételat propose d'accepter le budget ce soir sans les taxes puisque c'est un service communal et qu'il s'autofinance et que ces taxes au fond ne changent rien au budget. Donc d'abord voter le budget et ensuite voter les taxes.

Daniel Pape explique qu'en effet, si ce soir l'assemblée n'accepte pas ce point, c'est le Gouvernement qui devra trancher. Il est clair que ce ne

serait pas une bonne pub pour notre village. Il faut donc voter le budget et ensuite les taxes, séparer les points.

Pierre-André Grossenbacher dit que pour revenir sur une décision il faudrait faire un référendum. S. Broisy lui répond que le CC fait une proposition ce soir et que l'assemblée l'accepte ou pas. Mais ce soir l'assemblée doit se définir sur l'ordre du jour de cette assemblée-ci.

Daniel Pape explique encore qu'en décembre il y a eu une proposition des taxes et du budget, l'assemblée a décidé de supprimer cet avantage aux grands consommateurs et de renvoyer ce budget au conseil. Ce soir, le CC fait une proposition selon la proposition de la dernière assemblée mais l'assemblée a le choix de refuser une deuxième fois. Si on est en vice de forme le CC assumera ses torts.

Blaise Guenat fait remarquer que le Conseil Communal ne peut pas dire « peut être que » mais il doit être sûr de faire juste. Pour Daniel Pape et Stéphane Broisy, ils sont certains que les taxes, le budget et la quotité d'impôt peuvent être votés séparément.

Francis Erard demande si quelqu'un a eu affaire au Service des communes vu la situation ambiguë de ce soir. Stéphane Broisy et le maire ont eu un entretien téléphonique avec R. Schneider. Ce soir, il peut y avoir une deuxième proposition au sujet des taxes communales.

Gervais Marchand demande si ce point est refusé ce soir, s'il faudra refaire une assemblée. Stéphane Broisy lui répond qu'après 2 refus se sera au Gouvernement de ratifier le budget selon, en général, la proposition du Conseil communal.

Gérard Fueg fait remarquer que lors de la dernière assemblée, le budget a été refusé par la majorité des personnes présentes et cela à cause des taxes. Si ce soir il y a de nouveau des oppositions et qu'elles ne passent pas telles que présentées, il faut refuser le point en entier et non pas uniquement refuser les taxes.

Philippe Keller demande s'il faut tout voter d'un seul bloc ou séparément.

Blaise Guenat propose qu'on vote le global et non séparément et demande le bulletin secret. Stéphane Broisy est mitigé quant à cette manière de faire.

Lucienne Chételat propose qu'on vote en plusieurs fois.

Francis Erard est venu ce soir pour que la Commune sorte grandie de cette situation et pense qu'on ne peut pas tout séparer mais que l'on doit voter en un seul bloc. Il pense que ce n'est pas légal de tout dissocier.

Gérald Chételat se souvient d'une assemblée dans les années 90 où l'on votait d'abord les taxes et ensuite le budget total.

Stéphane Brosy prend la décision de scinder les choses soit les taxes, le budget et ensuite la quotité d'impôt.

Pour Gérald Fueg ce n'est pas légal de séparer les choses puisque la dernière fois nous n'avons pas fait comme cela mais nous avons voté globalement le budget avec les taxes.

Marcel Odiet pense aussi qu'il faut voter globalement.

Pour Monique Pape c'est tout à fait normal de séparer les choses vu l'ordre du jour de cette assemblée et la manière dont est noté le point 2, ce sont 3 choses séparées par des virgules.

Stéphane Brosy souhaite faire les choses justes, la dernière fois nous avons tout refusé et renvoyé la totalité au CC mais ce soir, après discussion avec Raphaël Schneider nous pouvons scinder les choses. Jusqu'à maintenant tout se faisait globalement parce qu'il n'y avait pas vraiment de discussion. Si des gens ne sont pas d'accord, ils auront la possibilité de faire opposition. Nous voterons d'abord les taxes et ensuite le reste.

Le bulletin secret a été demandé. Les bulletins sont distribués pour la proposition du CC pour les taxes qui ont été présentées ce soir.

43 bulletins distribués.  
43 bulletins venus en retour.  
Tous valables.  
Résultat : 23 oui et 20 non

Les taxes présentées ce soir sont donc acceptées.

Ensuite à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité, sans avis contraire, le budget municipal 2017 tel que présenté ce soir, qui présente un excédent de dépenses de Fr. 68'748.00 et la quotité d'impôt qui est inchangée et qui est fixée à 2.10.

## 7. Divers

Le président ouvre la discussion

Michel Martinoli donne quelques recommandations pour le rangement de la salle et donne rendez-vous à tous à la buvette après cette assemblée.

Hervé Froté explique que suite à un article dans le magazine de « Delémont Agglo » sur le nouveau plan directeur cantonal qui prévoit de concentrer 60% du développement démographique dans l'agglomération et que les communes du district non intégrées ne pourraient plus prétendre à une extension de leurs zones à bâtir, il demande quelle est la voie choisie par le CC pour permettre au village de croître et de garder ses services et ses habitants. Surtout que la dernière zone

de Pleigne s'est très vite remplie et que le reste des terrains en zone sont en mains privées et sont difficiles à morceler.

Daniel Pape lui répond qu'en effet il y a diverses possibilités de se mettre ensemble pour toucher des subventions fédérales surtout avec Delémont qui est assez important mais Pleigne ne fait pas partie de l'agglomération par rapport à son emplacement et que pour y adhérer il y a des coûts assez importants mais c'est à voir. Concernant les zones à bâtir dans le village, il y a eu des séances avec les propriétaires privés de Clos Guenin, 2 étaient d'accord avec le projet, les autres pas. Le CC pourrait faire le forcing mais c'est très compliqué. Nous avons fait ce que nous pouvions mais même si nous faisons le forcing il faudra compter une dizaine d'années. Nous avons fait aussi les démarches avec les propriétaires de la Vie de Ferrette et nous sommes en attente d'une réponse. Nous suivons ces dossiers mais c'est très compliqué. Stéphane Brosy précise qu'en effet ce plan général a été fait pour donner une direction, le but est de maintenir le nombre des habitants dans les petits villages. Ca ne veut pas dire qu'ils ne pourront plus faire de zone à bâtir. Avec la nouvelle LAT nous pouvons obliger les propriétaires à dézoner mais ça laisse des traces et ça prend du temps. Il faudra aussi peut-être modifier les conditions des constructions en centre ancien, ce qui pourrait aussi aider.

simplex

Philippe Keller explique qu'il faut faire attention au fait que l'assemblée est acceptée le crédit du SEOD et il pense qu'il faudrait avoir quelque chose d'écrit de leur part comme quoi nous n'adhérons pas à ce projet de déchetterie et que nous ne serons pas forcés à y adhérer par la suite. Il faut rester vigilant. Florian Chételat demandera une copie des statuts du SEOD pour voir ce qu'il est écrit dedans. De plus, Philippe Keller demande que le CC reprenne le projet de l'époque au niveau de la Bourgeoisie concernant la mise en zone naturelle de la Côte de mai pour une cinquantaine d'années pour les papillons. Marcel Odiet explique qu'à l'époque l'assemblée bourgeoise avait refusé ce projet. Daniel Pape répond que le CC prend note.

Blaise Guenat demande que l'on écrive les noms de famille des intervenants et pas que les prénoms dans les prochains PV.

Blaise Guenat demande où en est le projet du Creux sur la Reuse. Florian Chételat lui répond qu'il y aura une séance de conciliation avec les instances cantonales prochainement.

Jean Grossenbacher demande que les publications officielles soient aussi affichées à l'Epicentre. Le CC n'y voit pas d'inconvénient.

Gérald Fueg demande s'il y a des nouvelles par rapport aux éoliennes. Non pour l'instant rien de neuf, le CC sera logiquement invité à une séance et suit le dossier.

Lucienne Chételat demande ce qu'il en est du projet de moloks. Florian Chételat rappelle qu'une proposition d'emplacements a été discutée avec les personnes concernées et que suite à ces entretiens, une nouvelle proposition sera faite et les propriétaires approchés prochainement.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée à 21h40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :

  
Stéphane Brosy

  
Emilie Froidevaux